

Numéro spécial : des communautés bienveillantes pour soutenir le bien-être des enfants et des familles

Marie-Ève Clément and Marie-Hélène Gagné

Volume 51, Number 3, 2022

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1093876ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1093876ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (print)

2371-6053 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Clément, M.-È. & Gagné, M.-H. (2022). Numéro spécial : des communautés bienveillantes pour soutenir le bien-être des enfants et des familles. *Revue de psychoéducation*, 51(3), 1–5. <https://doi.org/10.7202/1093876ar>

Numéro spécial : Des communautés bienveillantes pour soutenir le bien-être des enfants et des familles

Marie-Ève Clément¹ et Marie-Hélène Gagné²

La maltraitance affecte bon an mal an des millions d'enfants à travers le monde. Au Québec, en 2021-2022, on dénombrait 132 632 signalements acheminés à la DPJ, dont 43 788 ont été retenus (Gouvernement du Québec, 2022). Cela représente environ 2,7 % de la population totale des enfants du Québec dont la sécurité et le développement sont considérés compromis, ou à risque de l'être, à la suite d'abus ou de négligence vécus dans leur milieu familial. Ces statistiques ne représentent que la pointe de l'iceberg; les données d'enquêtes populationnelles ont montré que ces situations seraient dans les faits beaucoup plus élevés que ce qui est signalé aux autorités (Clément et al., 2019; Hillis et al., 2016). Non seulement la maltraitance entraîne-t-elle des conséquences néfastes et délétères sur le développement des enfants mais les services offerts aux familles ont été mis à mal dans au cours de la dernière décennie. En effet, la réforme du système de santé et des services sociaux de 2015 n'a pas permis, tel qu'il était souhaité, de favoriser l'accès aux services, ni d'améliorer la collaboration entre les acteurs du réseau (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2020). La pandémie a aussi eu des effets importants sur les familles (Gagné et al., 2021; Rodriguez et al., 2020) et sur le tissu de protection sociale entourant l'enfant, comme en témoigne notamment la baisse marquée des taux de signalement envers les enfants pendant les périodes de confinement (Katz, 2021; Royer et al., 2020).

Au Québec, le récent décès tragique d'une enfant a amené le gouvernement à mandater une Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse sous la présidence de madame Régine Laurent pour entreprendre une réflexion sur la Loi sur la protection de la jeunesse, le rôle des tribunaux, les services sociaux et les autres acteurs concernés dans le processus d'intervention en maltraitance. Dans la foulée du rapport de cette Commission (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021) et avec comme trame de fond la fin des mesures de confinement liés à la pandémie de COVID-19, la ville de Québec accueillait du 28 au 30 mars 2022, le congrès des Amériques de l'*International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect* (ISPCAN) sous le thème des « communautés bienveillantes pour améliorer le bien-être des enfants et des familles ». Fondée en 1977, l'ISPCAN est la seule organisation internationale à but non lucratif qui rassemble un éventail de professionnel.le.s, chercheur.e.s et étudiant.e.s œuvrant à la prévention et au traitement de la maltraitance, de la négligence et de l'exploitation des enfants.

¹ Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais, campus de Saint-Jérôme

² École de psychologie, Université Laval

Financé conjointement par le CRSH (no 611-2021-0105), le FRQS (no 300583), l'Université Laval, l'Université du Québec en Outaouais, la Fondation Lucie et André Chagnon, la ville de Québec, la Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance (Université Laval) et la Chaire de recherche du Canada sur la violence faite aux enfants (Université du Québec en Outaouais), ce congrès a permis d'offrir une plateforme d'échanges et de réflexions collectives sur les plus récentes avancées scientifiques dans le domaine de la prévention des abus et négligences envers les enfants. Au total, ce sont plus de 500 participants issus de 39 pays qui ont pris part au congrès en mode virtuel. La place des travaux québécois a été particulièrement mise de l'avant dans le cadre de ce congrès, que ce soit sous forme de symposium, de présentations orales ou d'affiches scientifiques.

Ce numéro spécial de la *Revue de psychoéducation* représente un héritage direct du congrès de l'ISPCAN. Il regroupe **dix articles** qui présentent des résultats de recherches et d'analyses de pratiques d'intervention qui s'articulent autour des trois principales thématiques du congrès. Les trois premiers articles rendent compte des contextes de vulnérabilités psychosociales et des manifestations de la maltraitance envers les enfants. Le premier (**Matte-Landry et al., 2022**) porte sur la perspective d'acteurs impliqués dans le domaine de la petite enfance de quatre quartiers de la Ville de Québec sur divers facteurs (environnement physique et social, facteurs socio-économiques, accès et qualité des services, gouvernance) susceptibles d'influencer le développement des jeunes enfants et le bien-être des familles. Les entretiens ont révélé à la fois la présence de similarités, mais aussi de particularités, dans les quartiers à l'étude, ce qui amènent les acteurs à recommander des pistes d'action telles que favoriser la mobilisation et la mixité de la population des familles de divers niveaux socio-économiques, rendre les services (p.ex., CLSC, transports en commun) plus accessibles pour répondre aux besoins des familles, offrir des services adaptés par des interventions de proximité et assurer une concertation entre tous les partenaires. Ces pistes étant directement en lien avec les recommandations de la Commission Laurent en termes d'action préventives et concertées (Gouvernement du Québec, 2021). Le second article (**Michaud et al., 2022**) présente des profils de parentalité chez les mères québécoises d'enfants de 0-8 ans identifiés à partir des conditions psychosociales d'exercice de la parentalité dont le sentiment de compétence parentale, le stress, l'emploi et la structure familiale. Ces profils se déclinent en termes de niveau d'adversité (grande adversité, vulnérabilité, sous-optimale, optimale normative); les profils plus vulnérables étant associés au recours à la violence physique mineure envers l'enfant et à la demande d'aide des mères mais aussi au moindre recours à l'agression psychologique. En plus de confirmer l'importance des contextes d'exercice de la parentalité sur les pratiques disciplinaires, ces résultats invitent aussi à ne pas oublier les familles moins vulnérables dans les efforts de prévention, car elles sont plus à risque de recourir à l'agression psychologique. Ces résultats ont d'ailleurs déjà été identifiés dans le cadre des enquêtes sur la violence familiale de l'Institut de la Statistique du Québec (Clément et al., 2019). Enfin, le troisième article de cette section (**Bérubé et al., 2022**) porte sur les relations de médiation et de modération qui unissent les expériences de maltraitance durant l'enfance, les facteurs de risque parentaux (ex. : relation conjugale, santé mentale) et environnementaux (ex. : accessibilité aux ressources, isolement social) et la réponse aux besoins des enfants âgés de 2 à 5 ans. En bref, les résultats montrent

que la maltraitance dans l'enfance explique le mieux la réponse non-optimale aux besoins des enfants peu importe l'environnement dans lequel les mères se trouvent. En retour, un environnement moins favorable est lié à une réponse plus difficile aux besoins des enfants, mais seulement pour les parents n'ayant pas de vécu de maltraitance. Ces résultats confirment l'importance de porter une attention au vécu de maltraitance et de trauma des parents dans les services afin de prévenir les difficultés parentales dans la réponse aux besoins des enfants.

Les quatre articles suivants portent sur le système de protection de la jeunesse au Québec et mettent en lumière les facteurs en jeu dans les trajectoires de signalement et de placement ainsi que le rôle des familles d'accueil dans ce processus. Le premier, de **Esposito et al. (2022)** porte sur le rôle de la vulnérabilité socio-économique, de la consultation de services psychosociaux et des dépenses de services sociaux sur l'intervention récurrente en protection de la jeunesse. À l'aide d'un devis longitudinal multiniveau utilisant diverses sources de données administratives et de recensement, les résultats montrent que la négligence, le trouble de comportement chez les enfants âgés entre 5-11 ans et la défavorisation socioéconomique sont les principaux prédicteurs de la récurrence. Le taux de consultation psychosociale, en contrôlant pour les dépenses en santé et services sociaux et les facteurs individuels, prédit aussi l'intervention récurrente en protection de la jeunesse. Ces résultats soulignent notamment l'importance de mieux cibler les besoins des enfants d'âge scolaire et de soutenir les parents dans le développement ou la consolidation de leurs habiletés parentales. Les auteurs soulèvent aussi l'importance de répondre aux besoins chroniques des familles par des actions différentielles et intersectorielles qui permettent de distinguer les situations urgentes de maltraitance et qui présentent des risques de récurrence de celles où le risque est moins élevé.

Les articles suivants s'intéressent aux placements des enfants dans le cadre de l'intervention en protection de la jeunesse. D'une part, l'article de **Charest-Belzile et al (2022)** porte sur l'identification des facteurs associés à l'engagement de parents biologiques dont l'enfant a fait l'objet d'une mesure de placement. Les résultats font ressortir le potentiel prédictif que peuvent avoir certains facteurs initiaux (ex. : caractéristiques de la famille, contexte de placement) quant à l'état et au niveau d'engagement des parents. Par exemple, la santé mentale des parents prédirait l'investissement de ceux-ci au cours du placement, témoignant d'attitudes favorables envers l'intervention. De même les familles dont l'enfant est suivi sous un régime judiciaire rapportent un investissement plus faible. En somme, l'étude propose diverses pistes d'action pour favoriser l'engagement telles qu'un dépistage des parents les plus à risque grâce à l'examen de différents indicateurs (santé mentale, judiciarisation) en début de suivi. D'autre part, l'étude de **Joly et al (2022)** vise à décrire, entre autres, la structure et l'offre de formation des parents d'accueil en contexte de protection de la jeunesse, les besoins des parents d'accueil et les enjeux affectant l'offre de formation. L'étude a révélé que, bien qu'elle soit considérée essentielle par les acteurs interrogés, l'offre de formation actuelle est éparse et répond de manière limitée aux besoins des parents d'accueil. Certaines pistes pourraient toutefois favoriser leur participation, dont des contenus de formations plus variées et concrets avec des modalités d'offres qui favorisent la conciliation travail-famille. L'importance de développer un cursus de formation

uniforme, structuré et rigoureux est soulignée par les auteures. Enfin, l'article de **Hélie et al. (2022)** porte sur les trajectoires de placement en protection de la jeunesse. À partir d'une analyse des données clinico-administratives des services de protection, cinq profils de trajectoires sont ressortis soit, courte et stable, longue et stabilisée, instable en milieu substitut, en bris de réunification et instable sévère et généralisée. Certains profils mènent vers des statuts de permanence distincts, permettant d'identifier des leviers pour prévenir les trajectoires d'instabilité. Dans leur ensemble, les résultats de cette étude indiquent qu'il est avantageux d'aller au-delà des déplacements et des durées pour qualifier les trajectoires de placement et font ressortir la nécessité de mieux soutenir la réunification familiale et d'accompagner les milieux qui accueillent des jeunes à l'adolescence pour favoriser la stabilité du placement.

Pour terminer, trois articles portent sur le thème de la perception des acteurs concernés par les services offerts ou reçus en amont ou en aval de la maltraitance, documentée par le biais d'approches qualitatives. L'article de **Dufour et al. (2022)** s'intéresse au rôle de l'agent de liaison interculturel dans la dynamique qui existe entre les écoles, la protection de la jeunesse et les familles. Les résultats font ressortir cinq rôles pivot dans le cadre d'actions directes auprès des familles (ex. : référent) ou d'actions auprès des collaborateurs (ex. : facilitateur). Quand un risque de maltraitance est envisagé, les agents de liaison agissent soit à titre préventif, à titre d'appui à la décision de signaler ou en soutien post-signalement. En retour, ces divers rôles sont influencés par des conditions individuelles, organisationnelles et relationnelles entre acteurs. En bref, cette étude soulève l'importance d'une pratique plus sensible aux aspects culturels dans l'intervention auprès des familles à risque de signalement, et d'une formation aux implications de la Loi de la protection de la jeunesse pour les agents de liaison interculturels communautaires. Par la suite, **Tourigny et Lafantaisie (2022)** s'intéressent à la participation des enfants âgés de sept à 12 ans dans les services qu'ils reçoivent. Recrutés dans des Centre de pédiatrie sociale en communauté, ces enfants ont exprimé leur désir de prendre la parole pour avoir un impact sur les décisions qui les concernent. Les résultats de l'étude mettent aussi en évidence une définition globale de la participation des enfants qui inclut autant des éléments affectifs, relationnels que contextuels. Ils permettent de souligner l'importance de remettre l'enfant au cœur des actions en valorisant leur participation tant dans les interventions quotidiennes qu'à travers les structures organisationnelles. Pour terminer, l'article de **Berthelot et al (2022)** porte sur l'expérience des participantes au programme STEP, une intervention prénatale de groupe destinée aux femmes enceintes ayant vécu des traumatismes interpersonnels au cours de leur enfance. Les résultats des entretiens réalisés auprès de 21 femmes enceintes montrent, entre autres, qu'elles perçoivent le programme comme une occasion unique d'exploration de soi à titre d'individu et de mère et qu'il favorise un sentiment de mieux-être. Le contenu du programme est perçu comme sensible, équilibré, concret et progressif, et la modalité de groupe favorise la socialisation, la prise de recul, les échanges et la validation de soi avec un cadre d'animation sécurisant perçu comme bienveillant. En somme, les résultats de cette étude soutiennent la pertinence du programme STEP pour répondre aux besoins des mères enceintes ayant vécu un trauma ou de la maltraitance dans l'enfance, ce qui peut contribuer en retour à améliorer leur disposition à accueillir leur enfant.

Dans leur ensemble, les dix articles contenus dans ce numéro spécial mettent en valeur le dynamisme de nombreux chercheurs québécois dans le domaine de la prévention de la maltraitance et de l'intervention en protection de la jeunesse. Ils rappellent l'importance de bien comprendre les contextes familiaux et environnementaux dans lesquels la maltraitance survient et se maintient, et d'être sensible à la réalité des parents afin de les soutenir adéquatement et de valoriser leur engagement dans les services qui leur sont offerts. Ils insistent sur la place des enfants dans ces services et sur l'importance d'une approche interculturelle. Ils montrent que nous sommes capables d'innover tant sur le plan scientifique que pratique. En somme, ils s'inscrivent en continuité avec le rapport de la Commission Laurent et viennent renforcer la volonté de créer « des communautés bienveillantes pour le bien-être des enfants et des familles ».

Références

- Clément, M.-È., Julien, D., Lévesque, S. et Flores, J. (2019). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4e édition de l'enquête*. Institut de la statistique du Québec.
- Gagné, M.-H., Piché, G., Clément, M.-È. et Villatte, A. (2021). Families in confinement: A pre-post COVID-19 study. *Couple and Family Psychology: Research and Practice*, 10(4), 260-270.
- Gouvernement du Québec (2022). *J'aimerais vous dire! Bilan des Directeurs de la Protection de la Jeunesse / Directeurs provinciaux*. Gouvernement du Québec.
- Hillis, S., Mercy, J., Amobi, A. et Kress, H. (2016). Global prevalence of past-year violence against children: A systematic review and minimum estimates. *Pediatrics*, 137(3), e20154.
- Katz, I., Priolo-Filho, S., Katz, C., Andresen, S., Berube, A., Cohen, N., Connell, C. M., Collin-Vezina, D., Fallon, B., Fouche, A., Fujiwara, T., Haffeejee, S., Korbin, J. E., Maguire-Jack, K., Massarweh, N., Munoz, P., Tarabulsy, G. M., Tiwari, A., Truter, E., . . . Yamaoka, Y. (2022). One year into COVID-19: What have we learned about child maltreatment reports and child protective service responses? *Child Abuse & Neglect*, 130(Pt 1), 105473.
- Rodriguez, C. M., Lee, S. J., Ward, K. P. et Pu, D. F. (2021). The perfect storm: Hidden risk of child maltreatment during the Covid-19 pandemic. *Child Maltreatment*, 26(2), 139-151.
- Royer, M.-N., Noël, V., Lafortune, D. et Collin-Vézina, D. (2020). *La protection de la jeunesse au temps du coronavirus. Les signalements reçus en contexte de pandémie*. Institut universitaire Jeunes en difficultés, Bulletin d'information, 3(1).